Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261112-D2026_07_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 05/11/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15
Procuration : Mme BLAIMONT pour M NARAT-VIALA

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Yolande CHEVAL, Patrick NARAT-VIALA, Danielle PLOUARD, Sandrine MAINGUET, YANN JUHEL, Sylvain HENRY, Yves ORHAN, Margaux SCHMIDLIN, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Céline BLAIMONT

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Patrick NARAT-VIALA a été nommé secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 18h30

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE — D2026-07-01

Vu la délibération D2026-01-03 votée le 27/03/2026 confiant à Monsieur le Maire la délégation concernant les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300.000 € par année civile ;

Vu les conditions générales du contrat signé avec Crédit Agricole du Morbihan en 2025 stipulant que la durée de la présente ligne de trésorerie ne peut excéder 1 an ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat annuel de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan est, en conséquence, arrivé à son terme.

Sur les recommandations du trésorier de la commune de Monteneuf, il convient de renouveler ce contrat pour un an aux conditions suivantes :

- Montant : 123 000 €
- Proposition du Crédit Agricole en annexe de cette délibération.

Approbation de la délibération n° D2026-07-01 du 12/11/2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour un montant de 123 000€.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 12/11/2026
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56

Secrétaire de séance
M Patrick NARAT-VIALA
1er ADJOINT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.